

PLAN n° 5

Constatation de la nature forestière

Mise à l'enquête selon art. 10, al. 2 et art. 13, al. 1 de la loi fédérale sur les forêts

Légende

Constatation définitive de la forêt selon art. 10 de la loi fédérale sur les forêts, concernant uniquement les zones à défricher et leurs environs immédiats, avec piéquage par le service forestier et relevé par le géomètre.

Constatation de la forêt à titre indicatif en dehors de la zone à défricher et leurs environs immédiats, avec piéquage par le service forestier et relevé par le géomètre.

Limité de la zone à bâti

Limité de la zone d'affectation différenciée

Limite de plan

Constatation de la forêt à titre indicatif en dehors de la zone à défricher et leurs environs immédiats, avec piéquage par le service forestier et relevé par le géomètre.

Limité de la zone à bâti

Limité de la zone d'affectation différenciée

Limite de plan

Constatation de la forêt à titre indicatif en dehors de la zone à défricher et leurs environs immédiats, avec piéquage par le service forestier et relevé par le géomètre.

Limité de la zone à bâti

Limité de la zone d'affectation différenciée

Limite de plan

Constatation de la forêt à titre indicatif en dehors de la zone à défricher et leurs environs immédiats, avec piéquage par le service forestier et relevé par le géomètre.

Limité de la zone à bâti

Limité de la zone d'affectation différenciée

Limite de plan

Constatation de la forêt à titre indicatif en dehors de la zone à défricher et leurs environs immédiats, avec piéquage par le service forestier et relevé par le géomètre.

Limité de la zone à bâti

Limité de la zone d'affectation différenciée

Limite de plan

Constatation de la forêt à titre indicatif en dehors de la zone à défricher et leurs environs immédiats, avec piéquage par le service forestier et relevé par le géomètre.

Limité de la zone à bâti

Limité de la zone d'affectation différenciée

Limite de plan

Constatation de la forêt à titre indicatif en dehors de la zone à défricher et leurs environs immédiats, avec piéquage par le service forestier et relevé par le géomètre.

Limité de la zone à bâti

Limité de la zone d'affectation différenciée

Limite de plan

Constatation de la forêt à titre indicatif en dehors de la zone à défricher et leurs environs immédiats, avec piéquage par le service forestier et relevé par le géomètre.

Limité de la zone à bâti

Limité de la zone d'affectation différenciée

Limite de plan

Constatation de la forêt à titre indicatif en dehors de la zone à défricher et leurs environs immédiats, avec piéquage par le service forestier et relevé par le géomètre.

Limité de la zone à bâti

Limité de la zone d'affectation différenciée

Limite de plan

